



Le Label Rouge :

Textes réglementaires :

[Code Rural et de la pêche maritime, art. R.641-1 à R.641-10](#)

Conditions d'utilisation de la marque :

[Règlement d'utilisation et charte graphique du logo Label Rouge](#)

[Règles d'usage de la marque "Label Rouge" dans les lieux de vente \(hors restauration collective à caractère commercial\)](#)

[Règles d'usage de la marque "Label rouge" en restauration collective à caractère commercial](#)